



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/91

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENTS* : MM. BEAUME Hugues, GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Monsieur VIN Daniel.

### ÉPICERIE DES ORS : CRÉATION D'UNE TERRASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le commerce multiservices appelé « épicerie des Ors » est un local communal situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment construit dans les années 1985. Ce local, loué à un particulier, nécessiterait quelques aménagements qui permettraient d'améliorer les lieux en les rendant plus attractifs pour la population locale mais aussi les touristes désireux de trouver un endroit agréable et accueillant.

Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, d'aménager la partie extérieure du commerce en supprimant une place de parking et en déplaçant le conteneur à ordures ménagères situé juste devant l'entrée puis en créant une terrasse en bois. Le devis correspondant à ces travaux d'aménagement, établi par les services municipaux et la société Charpente et Menuiserie de l'Oisans, 38520 BOURG D'OISANS, s'élèvent à la somme totale HT de 9 457,50 €.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nécessité de programmer des travaux d'aménagement extérieur du local « épicerie des Ors » afin de rendre ce commerce beaucoup plus accueillant,

SOLLICITE l'aide financière de Monsieur le Sénateur Jacques CHIRON dans le cadre de son enveloppe parlementaire et du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes),

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT.....	9 458 €
- Subvention de Monsieur le Sénateur 40 %	3 783 €
- Subvention du CDDRA 40 %	3 783 €
- Fonds libres de la Commune 20 %	1 892 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



Le Maire,  
Bernard MICHEL

